



# Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°560 du Mercredi 15 juillet 2020 - 14ème année - Prix: 250 FCFA

RÉOUVERTURE DES LIEUX DE CULTES DÈS LE 17 JUILLET

## Le gouvernement reste prudent !

#3



La balle dans le camp des leaders religieux et de leurs fidèles

### ÉDUCATION

SEXTAPE DANS LES ÉCOLES :

Les élèves incriminés risquent la prison

#6

Des sextapes tournées dans des écoles de Lomé et de sa banlieue font, depuis la semaine dernière, le tour de la toile, plongeant l'opinion publique dans la consternation.

... Les élèves identifiés comme étant à la base des vidéos tournées vont être jugés sur la base de l'article 139 du Code pénal pour « dépravation des mœurs ».

### POLITIQUE

LA DYNAMIQUE KPODZRO DANS SES ŒUVRES

Mensonge, dénigrement, promesses utopiques, maquis

#6



### CORONAVIRUS ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Reprise inopinée des cours dans les Universités ce mercredi

**Le carnet**

**Vivement une enquête parlementaire**

Depuis quelques semaines, le scandale financier impliquant le clan Adjakly, soupçonné d'être le cerveau d'un détournement de près de 400 à 500 milliards FCFA sur les commandes pétrolières togolaises, ne cesse de faire grand bruit. Mais si jusque-là, aucune déclaration officielle ne vient entériner la position réelle des autorités togolaises sur la question, dans les coulisses, les tractations se poursuivent pour situer les responsabilités. Accusé d'être le cerveau de détournement sur les commandes pétrolières du Togo et ce, en complicité avec des acteurs directs et indirects, le clan Adjakly est loin de trouver repos. Si depuis quelques semaines le gouvernement semble garder le silence pour ne laisser filtrer aucune version officielle sur ce scandale financier malgré les différents appels, dans les coulisses, la pression se veut palpable. Et pas plus que le mercredi 01 juillet 2020, une réunion de crise convoquée par le Chef du gouvernement, Komi Selom Klassou, a réuni dans la soirée à la primature, les trois ministères directement concernés par le scandale. Il s'agit du ministère des Mines et l'Energie, du ministère de l'Economie et des Finances et du ministère du Commerce réunis à l'occasion pour gérer la crise. En effet depuis quelques jours apprend-on des confrères de Togobreakingnews, le Chef de l'Etat qui s'est saisi du dossier, exige que les responsabilités soient situées et ce, dans les plus brefs délais. D'où des réunions de crise initiées par la primature pour juguler la crise. Après la réaction du gouvernement, il est indispensable que l'Assemblée nationale prenne ses responsabilités pour situer les uns et les autres. En principe depuis que cette affaire a été mise sur la place publique la presse, l'Assemblée nationale devrait ouvrir une enquête parlementaire. Elle ne peut se murer dans un silence total. C'est pour cela que la sortie de certains députés sur cette question d'intérêt national frise beaucoup le ridicule. L'on ne peut pas dire que ce que la presse a révélé est trop léger. Si c'est trop léger, c'est d'ailleurs l'occasion pour les députés de rentrer dans la danse. Après tout, ils sont les représentants du peuple et doivent faire tout pour que les populations sachent ce qui s'est réellement passé. C'est pour cela que beaucoup croient que l'Assemblée nationale ne joue pas pleinement son rôle. Pour beaucoup c'est en principe dans ces genres d'affaires que l'on doit sentir les représentants du peuple. Rappelons que le Sieur Francis Adjakly, soupçonné d'être le principal cerveau du détournement sur les commandes pétrolières du Togo, a été durant plus d'une décennie à la tête du Comité de Suivi des fluctuations des prix des produits pétroliers (CSFPPP). Après être promu en mai 2020, Conseiller technique du Ministre du Commerce, il sera remplacé par Ononh-Nofoumi Comlan Koffi Kondo.

**ECONOMIE**

**Impacts DE LA COVID-19 sur les banques au Togo**

**Dans une enquête réalisée par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), les banques des pays membres de l'UEMOA ont donné leur perception de l'impact de la crise sanitaire sur leurs activités. Au Togo, 12 banques sur 13 ont participé à cette enquête de la BCEAO.**

De l'avis des responsables des établissements de crédit de l'Union interrogés dans le cadre de l'enquête, la pandémie due au coronavirus a déjà un impact important sur l'activité bancaire. En effet, ils indiquent en grande majorité que le volume de leurs opérations a baissé au cours des deux premières semaines du mois d'avril 2020, comparé à la même période du mois précédent.

En moyenne, 70,1% de ces dirigeants ont observé un recul dans les demandes de crédits émanant de la clientèle, les mises en place de concours et la collecte des dépôts. En revanche, 44,1% des répondants soulignent une augmentation significative des retraits d'espèces aux guichets. Si ces tendances se poursuivent, la BCEAO indique que 56,8% des établissements anticipent une aggravation des tensions de trésorerie au cours du mois de mai 2020.

« Face à cette conjoncture défavorable, les banques ont commencé à prendre des mesures axées essentiellement sur la limitation de la propagation de la pandémie en leur sein, tout en essayant de maintenir un niveau de service suffisant. En effet, 53,2% des répondants ont indiqué avoir réduit leurs effectifs alors que la grande majorité (77,5%) a maintenu ouvert l'ensemble de ses points de services », renseigne le document synthèse des résultats de l'enquête auprès des établissements de crédit.

**Des difficultés...**

Les opinions exprimées par les dirigeants des banques montrent une mise en œuvre progressive des mesures édictées par la Banque Centrale. En effet, plus du tiers des banques (36,0%) ont d'ores et déjà procédé à des reports d'échéances conformément à l'Avis n°005-04-2020 relatif au report d'échéance des créances des établissements de crédit affectées par la pandémie du Covid-19. Ces restructurations ont concerné 283 entreprises, pour un montant cumulé de 98.507 millions de FCFA. Cependant, seuls 6,3% des répondants ont indiqué avoir eu recours aux nouvelles modalités de délivrance des accords de classement aux entreprises non financières, grâce à la cotation effectuée par la BCEAO, pour soumettre des demandes de refinancement aux guichets de l'Institut d'émission. Soixante-deux (62) parmi les banques interrogées dans l'es-

pace sous-régional (soit 55,9%) ont évoqué des difficultés qui pourraient limiter l'application et l'impact des facilités accordées par la Banque Centrale. Ces difficultés portent essentiellement sur la compréhension ou l'interprétation de certaines mesures prises par la BCEAO, ainsi que sur des doléances émises par les banques.

La majorité des banques répondantes (62,9%) a relevé des difficultés de compréhension ou d'interprétation de certaines mesures prises par la BCEAO. Il s'agit essentiellement de celle relative au report d'échéances, pour laquelle le traitement des intérêts et des autres frais devrait être mieux explicite. Les établissements assujettis se demandent si pendant la période de report des échéances, les intérêts doivent continuer de courir. Ils ont également interrogé la BCEAO sur l'approche à adopter à la fin de la période de report, pour le remboursement des échéances qui auront été reportées.

**Des doléances**

Certaines banques (41,9%) ont émis des doléances à l'endroit de la BCEAO. Les principales sollicitations se résument en une communication de la BCEAO auprès du grand public et l'extension de la mesure de report d'échéances aux clients particuliers.

Les assujettis ont indiqué que plusieurs clients qui sollicitent le report des échéances de leurs crédits ne sont pas capables de démontrer l'impact de la crise liée au Covid-19 sur leur situation financière. Ils ont ainsi appelé à une communication de la BCEAO à l'endroit du public, afin de préciser les conditions à remplir pour bénéficier de la mesure de report d'échéances. A cet effet, la foire aux questions mise en ligne sur le site internet de la BCEAO pourrait servir à communiquer les informations utiles au public.

Les établissements de crédit ont indiqué avoir reçu des demandes de report d'échéances émanant d'un grand nombre de clients particuliers. A cet égard, les autorités de la Banque ont marqué leur accord pour une extension de la mesure de report d'échéances aux créances sur les salariés du secteur privé et les entreprises individuelles. Cette information a été portée à la connaissance de la profession bancaire par l'entremise des Directeurs Nationaux.

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**

Travail-Liberté-Patrie



MINISTRE DE L'EAU, DE L'EQUIPEMENT RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE LOMÉ

Dans le but d'améliorer les conditions d'accès à l'eau potable des populations togolaises, l'Etat s'est engagé depuis quelques années à réaliser dans les milieux urbain, semi-urbain et rural de nombreuses infrastructures d'eau potable pour permettre aussi bien l'alimentation en eau potable des zones non couvertes que le renforcement des systèmes existants dans le pays.

C'est le cas de la ville de Lomé où il sera bientôt entrepris des travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable pour répondre au mieux aux besoins croissants en eau de la capitale ; des besoins qui connaissent une véritable explosion aujourd'hui du fait de la forte demande en eau engendrée par la récente réduction du coût du branchement d'eau décidée par le Président de la République dans le cadre de la riposte à la pandémie liée au coronavirus.

D'un coût total de 700 millions de francs CFA, ces travaux s'inscrivent dans la droite ligne de la volonté du Chef de l'Etat de favoriser une amélioration croissante de l'accès à l'eau potable des populations de Lomé.

Le projet vient compléter la batterie de mesures sociales prises dans le cadre de la riposte à la pandémie liée au coronavirus, notamment la gratuité de l'eau potable et la réduction du coût du branchement d'eau.

Les travaux permettront d'améliorer sensiblement la desserte en eau de la basse ville, notamment les quartiers de Bè, Nyékonakpoè et Kodjoviakopé ainsi que ceux de Kégué, Hédzranawoé et leurs environs.

Ces travaux qui vont démarrer dans la deuxième moitié de ce mois de juillet 2020 sont prévus pour durer six mois et consisteront en la réalisation de forages profonds à gros débit pour alimenter trois châteaux d'eau.

Des travaux similaires sont programmés dans d'autres quartiers de Lomé et les localités de l'intérieur du pays.

**Le Ministre de l'Eau, de l'Équipement rural et de l'Hydraulique villageoise**

RÉOUVERTURE DES LIEUX DE CULTES DÈS LE 17 JUILLET

# Le gouvernement reste prudent !

## La balle dans le camp des leaders religieux et de leurs fidèles

**Le gouvernement a décidé de la réouverture partielle des lieux de culte au Togo fermés depuis le 20 mars 2020. Ainsi les cloches et micros de quelques églises ainsi que les muezzins des mosquées pourront donner de la voix dès vendredi 17 juillet à 06 heures.**

C'est en substance le contenu d'un communiqué du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales que nous avons consulté. Il s'agit, comme le rappelle le gouvernement, d'une réouverture d'expérimentation qui ne concerne qu'un « nombre limité de lieux de culte, pour chacune des obédiences religieuses de notre pays », précise le communiqué.

L'Euphorie qu'a suscitée cette annonce d'ouverture partielle des lieux de culte nous amène à attirer l'attention de l'autorité sur un aspect délicat de la chose.

Si d'autres églises n'ont pas vu leurs portes rouvertes, c'est tout simplement parce que les dirigeants de ce pays ont à cœur de ne pas exposer la population à un risque de contamination massive. Fort de ce constat, et d'autant plus que tout le monde voudra vivre cette folle ambiance de retour dans l'arène pastorale, il est impérieux de veuiller au grain et de décourager tout excès dans l'exercice de

cette mission pastorale. C'est pourquoi nous saluons la mesure du ministre de la décentralisation et des collectivités locales qui à travers une note circulaire rappelait l'urgence aux Secrétaires Généraux des Préfectures en vue de jouer un rôle de gendarme afin que les églises et les mosquées ne puissent pas abuser de cette autorisation d'exercer à nouveau.

Il revient donc à l'autorité de définir un quota qui sera imposé à toutes les confessions religieuses permettant aux responsables des Églises de ne pas tomber dans une facilité qui sera une source fatale et va plomber tous les efforts du gouvernement depuis le début de cette crise sanitaire.

Le gouvernement se veut donc prudent et rappelle que cette ouverture ne doit pas donner lieu à des débordements. Aussi informe-t-il que « sont et demeurent interdits, les cultes de nuit, les veillées de prières ainsi que les veillées funèbres ». Les autorités comptent donc sur la responsabilité de tout un chacun en ces périodes

pour que l'expérimentation ne tourne pas au vinaigre.

Quant « aux fidèles dont les lieux de culte habituels ne seront pas ouverts », le gouvernement leur demande « de continuer à prier chez eux et d'éviter d'aller grossir les rangs de ceux dont les lieux de culte sont ouverts », ce qui pourrait fausser les résultats de l'expérimentation.

5 paroisses par région et 3 par préfecture. Idem pour les mosquées. Pas question d'autoriser les rassemblements de plusieurs milliers de fidèles au risque de participer activement à la propagation du coronavirus.

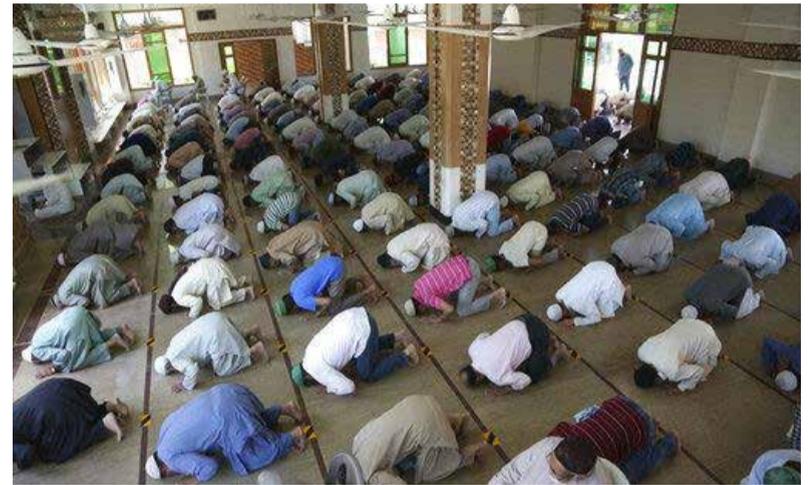
La Conférence des évêques du Togo a rendu public un protocole sanitaire qui contient tous les détails sur les nouvelles dispositions.

Pas de procession ni d'offrandes, port de masque, lavage des mains ...

C'est à ce prix que les fidèles pourront reprendre le chemin des églises, des temples et des mosquées.

### Des remous

Dans une lettre dûment signée par les Révérends Aholou Léonard et Egli K. Thomas l'Association Baptiste Agapé a exprimé sa désapprobation vis à vis



de la décision de la CBT, dans le processus de réouverture des églises.

Pour les signataires, s'exprimant au nom des pasteurs de ladite association, « C'est une injustice et un acte de nature à diviser les églises ».

Ceci étant, « à la suite de notre rencontre du vendredi 10 juillet 2020, nous avons décidé ce qui suit : Les églises de l'Association Baptiste Agapé étant unies, resteront fermées jusqu'à ce qu'on juge opportun de la réouverture de toutes les églises », peut-on lire dans la lettre.

Si la situation évolue positivement dans les prochaines semaines, les pouvoirs publics pourront alléger le dispositif. Mais le gouvernement reste sur ses gardes. S'il y a des dysfonctionnements dans le respect des mesures barrières, il sera dans l'obligation de ravalier sa décision de réouverture. Car il faut être en bonne santé avant de pouvoir se rendre dans les églises et mosquées. Encadré

### Les mesures de l'église catholique

Faisant partie des églises et mosquées autorisées à rouvrir certains de leurs lieux de culte (5 paroisses au niveau régional et 3 par préfecture), l'Église catholique adopte un protocole pour assurer la sécurité de ses fidèles, conformément aux mesures barrières décrétées pour lutter contre la Covid-19. Que ce soit à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie, des dispositions sont prises. Le port du masque est obligatoire pour participer à une célébration. Devant toutes les portes d'entrée de l'église, deux (02) paroissiens seront postés pour vérifier le respect des mesures barrières. Ainsi, à l'entrée, les portes resteront ouvertes avant l'arrivée des fidèles. Le lavage et la désinfection des mains à l'entrée de l'église est obligatoire. Les bénitiers sont provisoirement suspendus. Les portes d'entrée seront différentes des portes

de sortie après la messe. Ceci pour éviter les attroupements devant les portes. A l'intérieur, les fidèles seront disposés avec une distance d'au moins 1,5 mètre entre ceux qui sont à côté comme ceux qui sont devant ou derrière. Si le fidèle vient à la célébration avec son missel ou son livre de chant, il le garde pour lui seul durant le temps de la célébration. Le nombre des membres de la chorale sera réduit au maximum (pas plus de 10 membres). Dans les bancs, les places où les fidèles seront assis, seront marquées avant chaque célébration. Cette mesure ne sera pas nécessaire pour les membres d'une même famille, habitant sous le même toit : Les personnes d'une même famille peuvent partager le même banc. L'accès dans les bancs doit respecter les mesures barrières. Un service d'ordre sera formé pour indiquer aux fidèles les places. La procession des offrandes est suspendue pour le moment. Les offrandes seront déposées devant l'autel avant la messe. Pour la quête, il est prévu 04 quêteurs avec un « quêttoire » approprié avec tige. On peut aussi déposer à un endroit bien indiqué des troncs à ouverture large ou des paniers pour que les fidèles qui le veulent, glissent leurs offrandes tout en respectant les mesures barrières. Ceux qui vont compter l'argent de la quête se laveront les mains avant et après le comptage. Ils garderont leur masque durant ce service en respectant bien sûr les mesures barrières de distanciation. A la sortie, l'église annonce qu'elle veillera que les mesures de distanciation soient respectées. Il s'agira d'éviter que les fidèles à la sortie s'attroupent devant l'église ou dans la cour de celle-ci. Tout regroupement respectera les mesures barrières. Quelques églises et mosquées sont autorisées à rouvrir à partir de ce 17 juillet 2020 par le ministère de l'administration territoriale.

### COVID-19 :

## La ministre des transports annonce les nouvelles procédures de voyage

**Selon le site d'information Lomegraph, le gouvernement a dévoilé, à travers une note circulaire signée par la ministre Zouréhatou KASSAH-TRAORE, les nouvelles dispositions relatives aux déplacements de personnes et aux transports désormais en vigueur au Togo.**

### Les nouvelles dispositions prises par le Togo

En effet, ces nouvelles dispositions préparent à la réouverture imminente des frontières aériennes et sont en accord avec les recommandations du Comité national de gestion de la riposte contre la COVID-19 (CNGR). La reprise des activités aéroportuaires se fera dans le respect des mesures barrières, de sécurité et de sûreté en vigueur dans le cadre de la riposte de l'Etat à la pandémie du COVID-19, précise Mme KASSAH-TRAORE.

Pour cela, tout passager devra présenter à la compagnie aérienne, l'attestation de test négatif au Covid-19 avant son embarquement, sans préjudice des mesures sanitaires recommandées par l'OMS ou l'OACI. A défaut de présentation des résultats du test dia-

gnostic, l'embarquement est refusé. Le même refus sera opposé à tout passager refusant de se soumettre à un contrôle de température ou ne respectant pas l'obligation du port de masque.

### Un site web et une application mobile pour limiter la contamination des passagers

Ainsi, les passagers doivent remplir le formulaire de déclaration de santé et d'immigration disponible via le lien <https://voyage.gouv.tg>. Ce qui va aboutir à un test PCR COVID19 à l'arrivée tout comme au départ. Les tests PCR au départ sont effectués 72 heures avant la date prévue pour le départ du vol concerné, ajoute la note signée par la ministre des transports. Aussi, les passagers doivent-ils installer, à leur arrivée à

l'aéroport de Lomé, l'application mobile de contact tracing « TOGO SAFE » et la garder activée pendant toute la durée de leur séjour ou au moins 30 jours à compter de leur arrivée au Togo.

Par ailleurs, les voyageurs arrivant sur le territoire national sont tenus de répondre aux demandes des services sanitaires et fournir toute la documentation nécessaire à la surveillance épidémiologique. Les voyageurs suspects seront mis en quarantaine et ceux qui seront testés positifs seront aussitôt mis en isolement et suivis par les services dédiés. Cependant, les frais associés seront à la charge du passager concerné.

Voici l'intégralité de la note circulaire relative aux orientations pour la réduction des risques de contamination de la COVID-19 dans le transport aérien et aux modalités pratiques de reprise des vols internationaux au Togo.



## COMMUNIQUE

Relatif à l'étude de référence sur l'appréciation des services aux contribuables

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE), une étude de référence sur l'appréciation des services aux contribuables est commanditée par l'Office Togolais des Recettes (OTR). Cette étude vise à recueillir des informations sur la satisfaction des contribuables par rapport aux prestations de services, la perception de la corruption et le consentement volontaire à l'impôt. Elle recueille également les recommandations des contribuables à l'endroit de l'OTR pour l'amélioration de ses prestations.

La collecte de données de cette étude réalisée par le Bureau d'Ingénierie et de Management (BIM Consultance SA) se déroulera du 09 au 18 juillet 2020 via la plate-forme électronique suivante : <https://forms.gle/yotdbR2f8HzeN7Ec6>

Pour la réussite de cette importante opération, le Commissaire Général prie les responsables des entreprises choisies de façon aléatoire par le cabinet de bien vouloir faire remplir ce questionnaire par les personnes identifiées au sein de leur institution qui interagissent habituellement avec l'Office Togolais des Recettes.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration habituelle entre l'Office et le secteur privé pour le bon déroulement et la réussite de cette étude.

Fait à Lomé, le 8 juillet 2020

Le Commissaire Général

*Philippe Kokou B. TCHODJE*

# ON DIT QUOI

La rubrique de ceux qui devraient tourner sept fois leur langue avant de parler

« Nous devons nous battre pour que l'alternance interviene cette année et dans l'intérêt de nous tous ». Hummm tsaaa! Encore une des sorties de «émé Ouragan. Ça n'étonne pas puisque les Togolais sont habitués aux incantations de la dame de la CDPA, devenue aujourd'hui une girouette et qui casse tout à chaque fois qu'elle se retrouve dans une organisation. C'est ici que nous sommes et elle nous a claironné en 2018 qu'il n'y aura d'élections dans ce pays au moment où le gouvernement préparait les élections législatives de 2018. Elle a même soutenu que même à une minute de l'ouverture des bureaux de vote, elle fera tout, en sa qualité de coordonnatrice de la C14 d'empêcher par tous les moyens la tenue de ce scrutin. Le scrutin a eu lieu sans que l'ouragan ne

# R

s'abatte sur le pays. Ces mises en garde n'ont été qu'une tempête dans un verre d'eau. Elle a fait perdre de grosses chances à l'opposition et le chef de file de l'opposition Jean Pie Pie a perdu son file. Jusqu'à ce jour ce dernier ne lui a pas encore

pardonné cet acte qui frise la jalousie. Elle a continué dans ses jacasseries en soutenant et jurant par tous les dieux qu'il pleuve qu'il neige, l'alternance aura bel et bien lieu en 2020. Pour ce faire elle est encore allée s'acoquiner avec « Aviyomé » et le Prêlat Kodzro pour bluffer encore les gens. A cet effet, ils ont lancé des quêtes. Les fonds qu'ils attendaient dans ce qu'ils ont appelé la Dynamique Kpodzro était évaluée entre 4 à 7 milliards. Les gens leur ont envoyé cet argent sur leur compte mais rien n'y fit. Agbéy est allé jusqu'à promettre qu'il ramènerait la victoire à midi du 22 février. Dans leur bêtise, ils tombent sous le coup de la loi et elle reprend ses vociférations alors que son soutien a déjà pris la poudre d'escampette.

## Courtes contre la montre

### Où se trouve t-il ?

C'est l'interrogation qui se dégage dans les bouches de ceux qui le soutiennent. Agbéyomé Kodjo est où ? Après avoir défié la justice l'on a cru qu'il aurait les couilles pour aller se présenter devant le doyen des juges d'instruction qui l'avait convoqué pour affaire le concernant. Alors qu'il est libéré sous conditions l'Aviyomé de la Conférence nationale a eu le culot de défier l'autorité. On ne savait pas qu'il était un poltron. A la veille de son rendez-vous devant le juge, il fait organiser une conférence de presse à laquelle, lui-même brille par son absence. Pendant que ces acolytes étaient en pleine conférence de presse, il se cache dans un maquis et envoie un audio dans lequel il déclare à qui veut l'entendre qu'il ne répondra plus aux convocations de la justice. Il avance des raisons farfelues en arguant que sa vie était en danger. Et depuis lors, il disparaît des radars. Après c'est son porte-parole qui vient raconter que le candidat malheureux qui s'est autoproclamé élu cherchait depuis à se cacher parce que sa vie était menacée. Par qui ? On ne nous le dit pas. Si on est garçon a assume ses responsabilités. C'est ici que nous sommes et le peureux d'Agbéy a crié à qui veut l'entendre qu'il n'a pas peur de la prison. Voilà que les portes de la prison sont en train de s'ouvrir devant lui et il prend le maquis. La gueule seulement. Et ce sont ces trouillards qui veulent diriger notre pays.

### Les vieux toujours dans les rêves

Décidément le vieux prêtre veut toujours rester dans ses rêveries. Alors que cette affaire d'élection se conjugue déjà au passé et que les Togolais veulent faire face au développement de leur pays, les amuseurs publics sont toujours dans leur logique de tourner en bourrique les gens. L'archevêque émérite de Lomé a assuré dimanche que la malédiction divine commence par ronger certaines autorités togolaises. Pour le prêtre, une victoire d'étape vient d'être remportée. Il reste la récupération du pouvoir par Agbéyomé Messan Kodjo qu'il prédit pour très bientôt. Décidément, ce vieux semble perdre la raison. Si malédiction c'est certainement sur sa tête que sa retombe. Selon lui, ce sont des signes de faiblesses du pouvoir de Lomé auquel Dieu en train de régler les comptes peu à peu. Et l'homme de Dieu invite à cet effet le peuple à rester mobilisé davantage pour l'assaut final. Il estime que le président Faure Gnassingbé et ses collaborateurs ignorent qu'on ne méprise pas Dieu et que Dieu est plus proche des pauvres, des méprisés, des spoliés, des laissés pour compte et de ses envoyés souvent calomniés, injuriés, malmenés et assassinés. Mais, son châtimeur tombe toujours, tôt ou tard, sur les méchants et est sans appel. « Nous récupérerons le pouvoir dans les jours à venir et Dr Gabriel Messan Agbéyomé KODJO, prendra les commandes au grand dam de ceux qui se sont moqués de lui jusqu'à ce jour, car la pierre que les bâtisseurs ont rejetée est devenue la pierre d'angle », a-t-il dit. « Togolais debout, tous comme un seul homme, donnons l'assaut final à ce régime chancelant et moribond en vue de la récupération définitive de notre victoire volée et l'exercice effectif du pouvoir avec Dr Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo au gouvernail ». Trêve de plaisanterie mon vieux. Où se trouve celui qui prétend avoir gagné ? S'il est garçon il n'avait qu'à rester pour affronter le train. Bande de Trouillards !

### Ils vont déclarer leurs biens

La corruption est un obstacle au développement. Et le président Faure Gnassingbé s'est engagé lors de sa campagne électorale en février dernier, à combattre ce fléau qui gangrène la société. Lutter efficacement contre ce mal, revient également à déclarer ses biens et avoirs. Une obligation faite aux hautes personnalités, hauts fonctionnaires et autres agents publics. Longtemps, le chef de l'Etat a toujours été indexé par la société civile. On lui reproche de n'avoir pas déclaré ses biens et avoirs, devant le médiateur de la République, comme le prévoit la Constitution. Pour le Forum togolais de la société civile pour le développement (FTSCD), tout citoyen togolais a le devoir de respecter la procédure prévue par la loi organique 2020-00. Adoptée fin novembre dernier par le Conseil des ministres, le projet de loi sur la déclaration des biens pourrait entrer en application en janvier 2021. En effet ce texte vise à promouvoir la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, à garantir l'intégrité et la probité des serviteurs de l'Etat et prévenir l'enrichissement illicite. La loi sur la déclaration des biens imposée aux hautes personnalités pourrait entrer en application en janvier 2021. Ce texte sur la transparence de la vie politique est un moyen de lutter contre la corruption et de montrer à l'opinion publique méfiante que le personnel politique est au dessus de tout soupçon. Les hautes personnalités, hauts fonctionnaires et autres agents publics potentiellement exposés devront déclarer leur patrimoine. Le projet de loi a été adopté fin novembre dernier par le conseil des ministres. Le texte est destiné à renforcer les mesures législatives et réglementaires déjà prises dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la corruption. Pour les autorités, il devient nécessaire d'élargir la liste des personnes assujetties à l'obligation de déclaration des biens et avoirs pour prendre en compte tous les agents professionnellement exposés aux risques de corruption et d'infractions assimilées.

### Agence Rhabba marketing

Assistance et Conseils en Stage et Emploi

Tél (228) 90.35.44.49 / 98.23.86.89 E-mail : [rhabbal13@yahoo.fr](mailto:rhabbal13@yahoo.fr)

N° RCCM: TG-LOME 2017 A 3400 N° Fiscal: 1001065852

N° CNSS: 68071 N°061/ITLS-IN2/2019

LOME-Togo

### OFFRE DE STAGE ET EMPLOI

L'Agence pour Assistances et conseils en Stage et Emploi, RHABBA Marketing, en collaboration avec ses partenaires internationaux, organise un **stage de perfectionnement et Emploi**, Suivi d'un contrat de travail de 2 (Deux) ans renouvelable pour les diplômés sans emploi, Etudiant(e) et stagiaires en :

1. MEDECINE GENERALE
2. GYNECOLOGIE
3. CHIRURGIE
4. LABORATOIRE
5. ECOGRAPHIE

Info : 98 23 8689

90 35 44 49

  
  
 Le Directeur

LA DIRECTION

## Le Magnan Libéré

Récépissé N° 0302 / 17 / 11 / 06 / HAAC

Directeur de Publication

Abass ISSAKA

90 16 49 87 / 90 85 85 22

Responsable commercial

Bertine ADJAHO

90 36 97 10

Mise en page :

A. Maxime (91 08 91 02)

Imprimerie :

Rad Graphic Sarl U.

Tirage :

2000 exemplaires

Casier N° 35MJ BP: 81213 Lomé / Mail: [iabasse@yahoo.fr](mailto:iabasse@yahoo.fr)

CORONAVIRUS ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU TOGO

Reprise inopinée des cours dans les Universités ce mercredi

Après l'ouverture le 15 juin dernier des établissements scolaires pour les classes d'examen, un mois après, le gouvernement vient d'entériner, l'ouverture des universités publiques et privés, pour le mercredi 15 juillet 2020.

rencontre entre le gouvernement et les acteurs du monde universitaire ? Comment les étudiants qui se

Ainsi la mesure devra donc permettre de compléter les cours à distance effectués jusqu'à présent dans les universités et procéder aux évaluations semestrielles et examens de l'année scolaire 2019-2020. Mais toutefois rappelle le gouvernement, «cette réouverture doit être partielle et tenir scrupuleusement compte de la distanciation physique ».

Dans la démarche, les autorités gouvernementales invitent donc les différents responsables et chefs d'établissements d'enseignement supérieur de veiller à l'application stricte des mesures barrières. Rappelons que les universités ont été fermées le 20 mars pour limiter la propagation de la pandémie.



Compte tenu de l'évolution de la situation liée à la pandémie de Covid-19, le gouvernement qui a procédé à l'allègement de certaines mesures portant sur la restriction, va autoriser pour le 15 juin dernier l'ouverture des établissements scolaires pour les classes d'examen. Un mois après et pour permettre de boucler l'année universitaire, il vient également d'autoriser l'ouverture des établissements universitaires pour le mercredi 15 juillet 2020. Une décision prise à la faveur d'un communiqué

en date du 13 juillet 2020. Ce n'est qu'à 24 heures avant la reprise des cours que les étudiants togolais sont informés. Une attitude à déplorer au vu des désagréments que cela pourrait créer dans certaines familles. Ce qui fait dire aux observateurs de la situation que l'improvisation n'a pas encore quitté certaines autorités. A quoi coûterait-il d'annoncer la reprise des cours dans les établissements d'enseignement supérieur, au moins une semaine d'avance? Pourquoi ne pas annoncer la date le jour ou juste au lendemain de la

sont rendus dans leurs localités diverses pourront se préparer dans ce laps de temps pour reprendre les études en cette période de crise sanitaire couplée de crise économique ? On savait tous la nécessité de rouvrir les universités togolaises, car tous les étudiants ne pourront pas suivre les cours en ligne. Le coût de la connexion internet étant très cher, la connexion elle-même disponible parfois par intermittence, il est alors plus qu'une urgence de revenir à l'ancienne formule.

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Dans le but de lutter efficacement contre la propagation de la pandémie du coronavirus COVID-19 le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, a pris plusieurs mesures préventives au rang desquelles figure la fermeture des établissements scolaires de tous les ordres d'enseignement y compris l'enseignement supérieur, dès le 20 mars 2020. Sur la base des rapports périodiques du conseil scientifique relatifs à l'évolution de la maladie dans notre pays, il a été procédé à l'allègement de certaines des mesures portant sur la restriction de mouvement des personnes. C'est dans ce contexte que les cours en présentiel ont été autorisés le 15 juin 2020 uniquement pour les élèves en classe d'examen des établissements primaire, secondaire, de la formation technique et professionnelle.

En vue de compléter les cours à distance effectués jusqu'à présent dans les universités et procéder aux évaluations semestrielles et examens de l'année universitaire 2019-2020, le Gouvernement autorise les établissements publics et privés d'enseignement supérieur à reprendre les activités pédagogiques et académiques en présentiel à compter du mercredi 15 juillet 2020.

Cette réouverture doit être partielle et tenir scrupuleusement compte de la distanciation physique. Par conséquent, le Gouvernement demande aux différents responsables et chefs d'établissements d'enseignement supérieur de veiller à l'application stricte des mesures barrières.

Fait à Lomé, le 13 juillet 2020

SIGNE  
Le Gouvernement

SEXTAPE DANS LES ÉCOLES :

Les élèves incriminés risquent la prison

Les élèves auteurs des vidéos pornographiques tournées dans les établissements scolaires au Togo risquent de lourdes peines de prison.

Selon les informations obtenues par l'Agence de presse AfreePress, les élèves identifiés comme étant à la base des vidéos tournées vont être jugés sur la base de l'article 139 du Code pénal pour « dépravation des mœurs ». Pour leurs actes immoraux commis dans les écoles, « ils peuvent écoper de six (6) mois d'emprisonnement et soumis à une amende allant de deux (2) à cinq (5) millions CFA », apprend-on.

Il faut noter que le Ministre des Enseignements primaire et secondaire, Affoh Atcha Dedji avait annoncé que les auteurs de ces vidéos qui ont fait le tour des réseaux sociaux ces dernières semaines provoquant l'indignation de l'opinion publique, avaient été identifiés ainsi que les écoles auxquelles ils appartiennent. Le ministre a précisé que les dispositions sont prises pour situer les responsabilités sans

toutefois mentionner des sanctions qui seront infligées à ces élèves ainsi qu'aux écoles qui les encadrent.

visite inopinée du ministre Atcha Affoh Dedji dans les établissements concernés

Des sextapes tournées dans des écoles de Lomé et de sa banlieue font, depuis la semaine dernière, le tour de la toile, plongeant l'opinion publique dans la consternation. Trois des établissements scolaires dont les élèves ont participé aux scènes choquantes dans les vidéos 'Lomotive' ont reçu le vendredi 10 juillet 2020, la visite inopinée du ministre des enseignements primaire et secondaire Atcha Dedji Affoh.

« Ce que nous avons constaté, c'est comme s'il y avait une concurrence entre les établissements pour voir l'établissement le plus pervers. Certains élèves l'ont fait de façon inconsciente, mais d'autres sa-

vaient bien ce qu'ils faisaient », a déclaré l'ex patron de TogoCom,

« Ça nous a écoeürés et c'est inadmissible, c'est une dépravation des mœurs. On ne peut pas laisser tomber cette affaire, nous allons sévir. Si on a tenu à faire le tour de ces établissements, c'est que pour nous ces élèves doivent être sanctionnés », a-t-il souligné.

Selon une source proche de l'affaire, il a été demandé aux responsables desdits établissements de proposer des sanctions à l'endroit des élèves concernés. Le ministre aurait clamé que « si la sanction est douce, ils vont la salir. »

Toujours selon la source, le ministre envisagerait, en guise de sanction, l'exclusion pure et simple de ces élèves, de toutes les écoles du Togo durant 3 ans.

Que fait-on de la loi ?

Les vidéos à caractères pornographiques tournées dans les écoles et qui ont secoué le Togo tout entier ces derniers



jours ont été réalisées à base des téléphones portables. Or, depuis janvier 2019, l'utilisation de ces appareils dans les établissements scolaires par les élèves est formellement interdite. On se demande par quelle alchimie ce phénomène de dépravation sexuelle est arrivé.

Si le gouvernement a pris la décision d'interdire l'utilisation du téléphone portable par les élèves dans les écoles au Togo, c'est justement pour protéger ces derniers contre ces dépravations. Le problème, c'est que coronavirus est passé par là, et pour sauver l'année scolaire tout en endiguant la propaga-

tion de la covid-19, les autorités ont dû fermer les écoles et mettre en place des cours en ligne. Celles-ci ont été rouvertes depuis le 15 juin dernier pour les classes d'examen. «L'occasion fait le larron», dit-on souvent. Les élèves ont simplement profité de la situation pour montrer de quoi ils étaient capables. D'où la nécessité de revenir sur l'interdiction du téléphone portable dans les écoles. C'est le lieu d'appeler à une prise de conscience générale pour éviter de tels scandales les années à venir.

T.B.

LA DYNAMIQUE KPODZRO DANS SES ŒUVRES

Mensonge, dénigrement, promesses utopiques, maquis...

Tout devient compliqué pour le champion de la dynamique Kpodzro qui ne finit de faire des montages pour défier l'autorité de l'Etat. Alors qu'il est sous astreinte judiciaire, il s'est permis de défier la justice. Convoqué pour répondre de ses actes, il a déclaré ne plus se répondre aux convocations de la justice.

Dans ses œuvres et manipulations des consciences, la Dynamique a inventé cette histoire de cambriolage du domicile de l'assistant du Prêlat. Ridicule étant donné qu'après ce coup médiatique raté, l'on n'a plus les nouvelles de ce cambriolage monté de toutes pièces. Dans son refus de répondre devant le juge, personne ne savait pas qu'Agbéyomé avait son plan en tête, celui de chercher à se cacher quelque part. En effet, le leader du MPDD et ancien Premier ministre, Agbéyomé Kodjo, aurait décidé de se cacher pour éviter les menaces qui pèseraient contre lui. Certains affirment qu'il aurait quitté le pays. Pour se justifier il soutient que sa vie est en danger. « Ce qui se passe est que Monsieur Agbéyomé a été très clair qu'il est menacé et qu'il cherche un abri. Mais je peux dire au Togolais qu'il n'a pas du tout renoncé au combat. La lutte continue, c'est un engagement. Nous devons nous battre pour que l'alternance intervienne cette année

et dans l'intérêt de nous tous », a-t-elle laissé entendre. La porte-parole de la dynamique condamne par ailleurs, la manière dont la justice s'ingère dans cette crise. Pour elle, ces genres de conflits ne se règlent pas chez un juge. « Nous n'avons commis aucun mal, nous ne sommes pas des criminels. Nous nous battons plutôt pour le bien de notre pays et pour la liberté et la justice du Togo. Ces genres de conflits, c'est entre hommes politiques qu'on s'assoie, qu'on se parle pour rechercher la meilleure solution dans l'intérêt supérieur de la nation », entend Mme Adjagbo-Johnson. Pour Aimé Gogué, le président de l'Alliance des démocrates pour un développement intégral (ADDI), cette fuite supposée n'est pas la bonne démarche. « A sa place, je ne quitterai pas le Togo. D'ailleurs moi je n'ai jamais quitté le pays », a-t-il déclaré dimanche sur Pyramide FM. Tous les leaders de l'opposition ont un jour affirmé être

l'objet de menaces sécuritaires, Jean-Pierre Fabre, Gilchrist Olympio, Bob Akitani et d'autres. « Agbéyomé Kodjo aurait pu rester, mais en même temps je ne sais pas son degré d'appréciation des risques », a souligné le président de l'ADDI. Agbéyomé Kodjo, le leader du MPDD, a indiqué jeudi qu'il ne se rendrait pas à la convo-



cation du doyen des juges d'instruction demain. « Je ne me présenterai pas devant la justice pour cette 4e convocation », a-t-il indiqué dans un message audio. Raison invoquée par le politicien, « Des desseins hautement malveillants seraient planifiés dans le cadre de cette convocation dont l'ultime objectif est de m'éliminer par tous les moyens ». M. Kodjo a été inculpé et placé récemment sous contrôle judiciaire pour troubles aggravés à l'ordre public, atteinte à la sé-

curité intérieure de l'Etat, utilisation illégale des emblèmes de la République. Il affirme être le véritable vainqueur de l'élection présidentielle du 22 février dernier. Aujourd'hui c'est celui qui se dit être le vainqueur de l'élection qui prend la poudre d'escampette. Il faut dire à Agbéyomé Kodjo

ment perceptibles et montrent à l'évidence, pour ceux qui en doutent encore, que M. Gnassingbé n'arrive plus à rester dans son palais, à trouver un pinceau de sommeil la nuit, poursuivi par des cauchemars dont le colonel Madjoulba, Mohamed et le colonel Bataba sont les principaux acteurs », déclare le patriarche qui s'interroge : « Qui peut encore douter aujourd'hui que ma malediction proférée contre Faure et ses lieutenants Katanga qui serait aux prises avec la maladie, Assouma sérieusement malade, Ayassor entré dans la clandestinité ? ». Et d'ajouter : « nous récupérerons le pouvoir dans les jours à venir et Agbéyomé Kodjo prendra les commandes au grand dam de ceux qui se sont moqués de lui jusqu'à ce jour. Dieu a permis que cette traversée du désert advienne. Alors que l'opposant Kodjo, candidat de sa dynamique est inculpé pour atteinte à la sûreté de l'Etat et s'est retranché depuis le 9 juillet dans un maquis pour des menaces de mort, l'ancien archevêque croit à un miracle. Comment se produira-t-il? Nous on attend de voir comment les prophéties du vieux prêtre vont se réaliser alors que le vrai gagnant de l'élection présidentielle du 22 février 2020 a déjà prêté serment et à démarré son mandat.

T. Bôdjôguèti

FOOTBALL

Les orientations de la CAF pour une relance des activités sur le continent

La situation sanitaire liée à la COVID-19 a mis en berne les activités de football du continent et partout ailleurs. Après son document intitulé « les directives de la CAF pour la reprise du football en Afrique », la Confédération africaine de football (CAF) s'est réunie par visioconférence mardi 30 juin 2020 pour se pencher sur des questions diverses.



Cette réunion de la CAF a essentiellement traité des questions de compétitions continentales et d'activités diverses de l'instance du football africain.

**Les grandes décisions prises :** La Coupe d'Afrique des Nations Total Cameroun initialement prévue en 2021 est reprogrammée en janvier 2022. Les dates de la phase finale et des

matchs restants des éliminatoires seront communiqués en temps opportun. Quant au Championnat d'Afrique des Nations Total Cameroun 2020, il a été reporté en janvier 2021. Aussi les Compétitions Interclubs 2019/2020 (la Ligue des Champions de la CAF Total dont le lieu reste à déterminer et la Coupe de la Confédération de la CAF Total qui se jouera au Maroc) reprendront en septembre. Chaque demi-finale sera disputée en un match unique. La Coupe d'Afrique des Nations Féminine Total 2020 pour sa part a été annulée. Par contre, la Ligue des Champions Féminine de la CAF sera lancée en 2021. Une réunion avec les commissions d'organisation des Coupes d'Afrique des Nations Jeunes et les Unions de zone a été proposée afin de finaliser les dispositions pour les éliminatoires zonales des Coupes d'Afrique des Nations U-17 & U-20. Il faut retenir que la CAN U-17 aura lieu en juillet 2021. Pour la Coupe d'Afrique

des Nations de Beach Soccer 2020, suite au retrait de l'Ouganda à l'organisation, un nouvel appel à candidature sera lancé pour l'accueil du tournoi final en 2020 ou 2021. Dans le compte des autres activités de la CAF, un accord de siège a été signé le 24 juin 2020 entre la CAF et l'Egypte. La 42ème Assemblée Générale Ordinaire de la CAF a été reportée à décembre 2020 à Addis-Abéba. L'Assemblée Générale Elective quant à elle se tiendra le 12 mars 2021. L'édition 2020 de la CAF Awards est annulée. La CAF a alloué une aide financière supplémentaire de 300 000 USD aux Associations Membres à cause de la COVID-19. La CAF a confirmé la nomination d'Ali Aissaoui comme Directeur Commercial. Le projet « Transform CAF 2021 » est en bonne marche vers la réalisation de ses objectifs. Telles sont les grandes lignes des décisions issues de cette réunion du 30 juin 2020. La CAF se projette ainsi sur ces activités et relance le football continental bouleversé par la COVID-19.

TETE A. Flora

FOOTBALL : FIN DE CARRIERE ET RECONVERSION

Le Togolais Serge Akakpo dans la peau de consultant

Le lundi 06 juillet 2020, au cours de l'émission « La Team » sur Canal+, Serge Akakpo, l'ex défenseur des Eperviers du Togo informe le public qu'il est sur le point de rendre officielle sa retraite professionnelle et son éventuelle reconversion. Une semaine après, il revient sur le plateau de Canal+ pour commenter la Super Ligue Turque dans sa nouvelle posture (consultant).

L'ex capitaine des Eperviers du Togo est peu à peu entrain de ranger les crampons et son envie de se convertir en consultant se révèle davantage. La semaine dernière dans l'émission « La Team » sur canal+, l'international togolais Serge Akakpo a laissé entrevoir une fin de sa carrière professionnelle dans les prochains jours. Même s'il avait tenu à rappeler que « ce n'est pas encore officiel, mais c'est dans les tuyaux. Ça va être officialisé bientôt », le togolais fait déjà ses premiers pas de consultants sur canal+. Dans sa nouvelle tunique, Serge Akakpo a fait son baptême de feu hier 13 juillet 2020 en commentant sur canal+ la rencontre Denizlispor - Trabzonspor comptant pour la 32ème journée de Super Ligue Turque.

Agé de 32 ans, le togolais est passé par différentes équipes de France avant de décider d'arborer la tunique des Eper-



viers avec au compteur une soixantaine de sélections. Comme d'autres anciens Eperviers converti avant lui, l'on ne peut que leur souhaiter une bonne chance.

TETE A. Flora



# Togocel LEGEND<sup>+</sup>

## PETIT MAIS COSTAUD



À **8000** FCFA  
seulement

**+800** FCFA de crédit de communication gratuite

800 F CFA de communication offerte sur une SIM Togocel avec un téléphone Legend+ :  
600 F CFA vers le réseau Togocel et 200 F CFA vers tous les réseaux (valide 1 jour).  
Pack et téléphone en vente en agence Togocom dans la limite des stocks disponibles.